

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER,.

Étaient absents excusés : M. Tony LAÏSSOUB, M. Frédéric DRAPIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Tony LAÏSSOUB à M Jean-Pierre GLINEL, M. Frédéric DRAPIER à M. METAIRIE.

Participants : Mme GAILLARD-PRETI, Trésorière, M. MOUCHEL, DGS, Mme BUSNEL, agent administratif

Secrétaire : M. Benoit LETELLIER

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Benoit LETELLIER est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 FEVRIER 2016

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 4 membres absents au conseil du 4/02/2016 + 1 abstention

Le compte-rendu du 4 février 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Délibération N° : MA-DEL-2016-015

Madame le Maire donne la parole à Mme GAILLARD PRETI, Trésorière, pour présenter le compte de gestion et pour savoir s'il appelle des remarques particulières.

Mme GAILLARD-PRETI confirme que le compte de gestion est en tout point conforme à la comptabilité communale et qu'il n'appelle pas de remarques particulières.

Votants : 23

Pour : 23(dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération N° : MA-DEL-2016-016

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE, adjointe aux Finances, pour présenter le compte administratif 2015.

Dépenses de fonctionnement : 1 776 361,57 €

Recettes de fonctionnement : 1 879 529,23 €

Excédent de fonctionnement : 103 167,66 €

Excédent antérieur reporté : 835 000,59 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 938 168,25 €

Recettes d'investissement : 485 490,14 €

Dépenses d'investissement : 477 202,24 €

Excédent d'investissement : 8 287,90 €

Excédent reporté : 168 572,52 €

Excédent d'investissement cumulé : 176 860 €

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 0 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales Madame le Maire se retire au moment du vote. M. Jean-Louis MALAQUIN, 1^{er} adjoint au maire est désigné par le conseil municipal pour prendre la présidence et demande aux conseillers de bien vouloir prendre part au vote du compte administratif 2015.

Votants : 22

Pour : 22 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT

DELIBERATION N° : MA-DEL-2016-017

Le compte administratif présente un excédent d'investissement de 8 287,90 €. Il n'y a donc pas d'affectation à faire au 1068.

Il est proposé au conseil de reporter l'excédent de fonctionnement de 103 167,66 € en recette de fonctionnement à l'article R 002.

Le Conseil Municipal doit décider s'il procède à l'affectation du résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.

BUDGET PRIMITIF 2016

Délibération N° : MA-DEL-2016-018

Avant de donner la parole à Mme LEMAITRE pour présenter la proposition de Budget primitif, Madame le Maire présente les propositions de subventions 2016 pour les associations. Ces propositions sont issues du travail de la commission des Finances qui s'est réunie le jeudi 17 mars 2016.

Propositions de subventions aux associations 2016 :

Subventions communales	2016
ADMR	1813
Amicale des anciens mineurs	80
Amicale du personnel communal	0
Association des Anciens combattants	800
Association entraide	649
Association gestion sports loisirs culture	54 620.62
Association Westlake Brothers Souvenir	300
Comité de jumelage Stockstadt	0
Comités de jumelage Biganos	4500
Comités des Fêtes	6000
Donneurs de Sang	107
Fonds de solidarité logement	57
Les restaurants du cœur	383
Prévention routière	47
TOTAL subvention	69 356.62
Subventions exceptionnelles	2500
TOTAL Général	71 856.62

Quelques informations concernant les propositions de subventions aux associations pour comprendre les propositions de la commission des finances

Amicale du Personnel :

Excédent au 31.12.2015 : 3 825.50 € (5 262.30 € excédent précédent - 1 436.80 € déficit 2015)

Nombre d'agents municipaux de la commune : 17 – nombre d'adhérents à l'amicale : 7

L'assemblée générale 2015 a eu lieu le 16 décembre.

Projets 2016 : programme non transmis à ce jour.

Subvention attribuée en 2015 : 248 €

Compte-tenu :

- *des activités réalisées en 2015*
- *des activités proposées pour 2016*
- *de la baisse des effectifs « enfants » parmi les adhérents*
- *de la cotisation versée, par la Municipalité, depuis 1980, au Comité National d'Action Sociale avec tous les avantages proposés par cet organisme,*

la commission finances a proposé de ne pas attribuer de subvention au profit de l'Amicale du personnel.

Association des anciens combattants :

Excédent au 31.12.2015 : 14 075.05 € (14 753.96 € excédent précédent – 678.91 € déficit 2015)

Subvention attribuée en 2015 : 550 € (400 € par Saint Martin et 150 € par Saint André)

Subvention 2016 proposée par la commission des finances :

- *400 € pour l'organisation du 63^{ème} Congrès Départemental des Anciens Combattants (accord de principe – Conseil municipal du 17.06.2015)*
- *400 € pour le fonctionnement de l'association (même base qu'en 2015 : 137 adhérents dont 75 de Saint Martin de Fontenay)*

Association de gestion Sports Loisirs et Culture

Augmentation de la participation des communes suite à la décision de l'association de revaloriser les frais de fonctionnement des structures qui n'avaient pas été réexaminés depuis la création de l'association (20 ans) :

- *Gymnase du SIVU du Coisel*
- *Salle du tennis de table de Saint André sur orne*
- *Vestiaires et terrain de football de Saint André sur Orne*

- Salle des fêtes de May sur Orne
- Locaux utilisés par l'Amicale Socio -Educative Culturelle May sur Orne
- Stade de football de May sur Orne.

Les frais de fonctionnement n'étaient revalorisés que du coût de la vie comme les subventions aux clubs. Or, les salaires augmentent d'environ 3% par an, les fluides ont aussi augmenté. Les actualisations faites par May sur Orne, Saint André sur Orne et le SIVU du Coisel sont basées sur les coûts salariaux actuels ainsi que sur les charges liées à la tonte des terrains et l'entretien des salles.

Subvention 2016 : 54 620.62 € (pour information en 2015 : 42 103.50 €)

Les membres du conseil municipal qui sont membres du bureau ou du Conseil d'administration d'une association ne doivent pas participer au vote de la subvention pour l'association concernée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte les subventions suivantes :

Associations	2016	Votants	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
ADMR	1813 €	23			23
Amicale des mineurs	80 €	23			23
Amicale du personnel	0 €	23		3	20
Anciens Combattants	800 €	23	23		0
Association Entraide	649 €	23			23
Association de gestion sports loisirs et culture	54 620.62 €	21*			21
Association Westlake Brothers Souvenir	300 €	23			23
Comité de Jumelage 14/33 (Saint Martin/Biganos)	4500 €	22**			22
Comité de jumelage Stockstadt	0 €				
Comité des Fêtes	6000€	20***			20
Donneurs de sang	107€	22****			22
Fonds de Solidarité pour le Logement	57 €	23			23
Les restaurants du cœur	383 €	23			23
Prévention routière	47 €	23			23
Subventions exceptionnelles	2500 €	23			23

* Mme PIERSIELA et M. METAIRIE ne participent pas au vote

** Mme BOUVIER ne participe pas au vote

*** Mme BOUVIER, Mme DUMONT et Mme LELOUP ne participent pas au vote

**** Mme LEFRANCOIS ne participe pas au vote

Délibération N° : MA-DEL-2016-019

Délibération complémentaire pour la subvention concernant les anciens combattants :

Montant de la subvention souhaitée : 800 €. Le conseil municipal propose de verser 400 € pour l'organisation du 63^{ème} Congrès Départemental des Anciens Combattants qui a déjà fait l'objet d'un accord de principe le 17 juin 2016 mais de n'affecter aucune somme pour le fonctionnement 2016 compte tenu de l'excédent au 31-12-2015

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la somme de 400 euros pour les anciens combattants et de reporter les 400 euros restant dans les subventions exceptionnelles (2500 + 400 = 2900 €).

Budget primitif 2016

Délibération N° : MA-DEL-2016-020

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE pour présenter le projet de budget primitif.

Le budget de la commune s'élève à 3 695 430,67 € dont 74 % est affecté à la section de fonctionnement et 24 % à l'investissement. Les grandes orientations budgétaires pour l'année 2016 sont de poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement initiée dès 2014 et de continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

La section de fonctionnement 2016 s'établit à :

- 2 749 025,25 € pour les dépenses (2 149 025,25 € de dépenses réelles dont 145 461 € pour dépenses imprévues et 600 000 € de virement à la section d'investissement)
- 2 749 025,25 € pour les recettes (1 810 857 € de recettes réelles et 938 168,25 € d'excédent reporté 2015) ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de **600 000 €** qui vient alimenter la section d'investissement.

Ce projet de budget tient compte du contexte financier, de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat et de la réforme des rythmes scolaires mais aussi des projets d'investissement de la commune concernant le projet d'école et l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Madame LEMAITRE détaille chapitre par chapitre les éléments de la proposition du budget. La liste des propositions d'investissements est détaillée.

Le projet de budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

- *A la section de fonctionnement pour un montant de 2 749 025,25 € ;*
- *A la section d'investissement pour un montant de 946 405,42 €*

Vote du budget 2016

Votants : 23

Pour : 23(dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de budget primitif 2016 et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant pour en assurer l'exécution.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DELIBERATION N° : MA-DEL-2016-021

Après discussion et compte tenu de l'effort fiscal qui a été demandé en 2015, la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité actuels.

Rappel des taux :

- Taxe d'habitation : 19.39
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.39

Délibération :

Votants : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité actuels et de conserver les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19.39
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.39

21h30 : Départ de Mme DUMONT et M. GASNIER, conseillers municipaux

Départ de Mme GAILLARD PRETI et Mme BUSNEL, participants

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Ecole primaire Charles Huard - Le conseil a eu lieu le vendredi 4 mars 2016 avec à l'ordre du jour :

- ✓ Préparation de la rentrée scolaire 2016-2017 : effectifs prévus en baisse (209 élèves attendus)
- ✓ Suivi des Temps d'Activités Périscolaires : 3 intervenants proposés par la mairie et l'UNCMT pour remédier au manque d'animateurs
- ✓ Projets pédagogiques en cours et à venir : Angleterre (mars – semaine 10), classe de découverte sur le site archéo médiéval de Guédelon dans l'Yonne (21,22 et 23 mars), classe de mer à Saint Martin de Bréhal dans la Manche
- ✓ Présentation du projet d'évaluation CM2 en partenariat avec le Collège Guy de Maupassant
- ✓ Travaux et équipements

Depuis ce conseil d'école, nous avons appris (semaine 11) la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2016, le Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est réuni le vendredi 25 mars 2016.

Auparavant, dès l'annonce de cette décision, nous avons participé à la manifestation organisée le mercredi 23 mars 2016 à Hérouville Saint Clair.

Une délégation a été reçue par le directeur adjoint de la DSDEN. Il a exposé les critères choisis pour les fermetures de classe. Des interventions de participants sur ces critères ont fait l'objet d'échange.

Une rencontre personnalisée est prévue pour la commune au siège de la DSDEN le vendredi 1^{er} avril prochain à 14 h afin d'évoquer de manière pratique nos contraintes et préoccupations au niveau de l'enseignement prodigué, compte tenu des effectifs attendus dans certaines classes, si le projet des 8 classes est maintenu à la rentrée de septembre 2016.

Ecole maternelle Jacques Prévert - le Conseil d'école a eu lieu le mardi 1^{er} mars 2016 avec à l'ordre du jour :

- ✓ Prévisions d'effectifs à la rentrée de septembre 2016 :

Année naissance	Classe	Nombre d'enfants	Observations
2013	Petite section	56	
2012	Moyenne section	55	
2011	Grande section	27	Habitant Saint André sur Orne
2011	Grande section	32	Habitant Saint Martin de Fontenay (*)
		170	- 138 attendus à l'école Jacques Prévert - 32 intégrant l'école primaire Charles Huard

- ✓ Projets et sorties
- ✓ Echanges maternelle/élémentaire/primaire
- ✓ Projet d'école
- ✓ Fête de l'école : samedi 4 juin 2016
- ✓ Portes ouvertes : 9 juin 2016
- ✓ Sécurité
- ✓ Affaires diverses : réfection, sol et murs d'une salle de classe

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

Délibération N° : MA-DEL-2016-022

• **Plan Local d'Urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner :**

M. GLINEL fait un point d'étape sur l'élaboration du PLU. Il fait état des rencontres avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), sur les conseils du cabinet Aménagéo, dans le cadre du projet de reconversion de l'espace à usage d'activités artisanales et industrielles route d'Harcourt/rue Léonard Gille/rue de la Mine qui a été présenté en commission urbanisme et lors d'un conseil municipal précédent. L'EPFN est un organisme qui assure le portage d'opérations de reconversion de sites à dépolluer. Des subventions pourront être obtenues par la commune par l'intermédiaire de cet organisme.

M. GLINEL rappelle que dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Saint Martin de Fontenay a pour objectif de reconvertir en zone d'habitat un espace à usage d'activités artisanales et industrielles partiellement abandonné et/ou dégradé. Avec la construction récente d'un nouveau collège jouxtant directement ce site, le maintien d'une zone d'activités n'est plus approprié et la réalisation d'une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat s'inscrit dans une logique urbaine qui vise, par ailleurs, à limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace agricole et naturel.

Le secteur concerné, traversé par une ancienne galerie minière, représente une superficie totale d'environ 3 hectares. Les parcelles aujourd'hui occupées par des bâtiments d'activité en exercice ou abandonnés sont cadastrées AE 80, 88, 173, 187, 188, 197 et 198 pour une superficie de 23120 m². Parmi ces biens, la parcelle AE 198 pour 3426 m² fait, en ce moment, l'objet d'une DIA et la parcelle AE 197 pour 2598m² pourrait être en vente rapidement. Ces 2 terrains sont occupés par des bâtiments en rez de chaussée de qualité médiocre et hétérogène. Sur le surplus du quasi rectangle sont présents d'une part 2 pavillons l'un en face sur la RD 562 et l'autre à l'angle sud-est du site s'accédant par la Rue Léonard Gilles ainsi qu'un petit immeuble réhabilité à usage d'habitat datant de l'époque de l'exploitation de la mine.

Dans le cadre de l'étude du PLU, des 1ères intentions de requalification et d'aménagement ont été actées lors d'une commission d'urbanisme en date du 21 octobre 2015 et validées lors d'un conseil municipal en date du 10 novembre 2015.

Cette intention, qui pourra se réaliser progressivement sur la base d'un programme en cours de réflexion depuis fin 2015, implique, outre l'acquisition foncière et la prise en compte de la galerie minière, la démolition des bâtiments présents (qui n'ont aucun caractère patrimonial) et la détection, puis la résorption, d'éventuelles pollutions du sol. C'est pour cette intervention que le fonds friche est sollicité. L'intervention pourra s'envisager progressivement au gré des cessions foncières, ce qui est le cas prochainement de la parcelle AE 198.

M. GLINEL confirme que la commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le terrain cadastré AE 198 au 3 avenue Léonard GILLES d'une superficie de 3624 m². Compte tenu des projets de la commune dans ce secteur il est proposé de se positionner dès maintenant sur l'acquisition de cette parcelle et de solliciter l'avis des domaines afin de proposer un prix de vente.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GLINEL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve à l'unanimité le projet de reconversion de l'espace à usage d'activités artisanales et industrielles,**
- **sollicite l'avis des domaines sur le projet d'acquisition du terrain et du bâtiment de la parcelle AE 198 situé au 3 avenue Léonard GILLES**
- **et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

- **Aménagement de sécurité - rue de Biganos**

Délibération N° : MA-DEL-2016-023

Il est rappelé que l'aménagement de ralentisseurs sur la Rue de Biganos en entrée de ville a fait l'objet d'une pétition demandant le retrait des premiers coussins qui selon les pétitionnaires entraînent des nuisances importantes.

Le conseil municipal avait proposé de renvoyer ce sujet en commission Travaux dans l'objectif d'étudier des solutions alternatives aux coussins berlinois.

M. GLINEL a indiqué que la commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler d'autres pistes afin de proposer un autre aménagement en tenant compte des remarques du voisinage de ces ralentisseurs tout en gardant l'impératif de sécurité.

Ces propositions ont été présentées à l'agence routière départementale qui souhaite une proposition d'ensemble sur toute la rue de Biganos et pas seulement en entrée de ville. La difficulté c'est que le projet de construction de l'école risque d'impacter le plan de circulation de la rue de Biganos.

De nouvelles propositions sont en attente avec un phasage et doivent être étudiées par l'agence routière et le syndicat routier.

Dans l'attente de ces nouvelles propositions des relevés topographiques ont été réalisés sur l'ensemble de la Rue de Biganos.

Un débat s'est engagé entre les membres du conseil municipal.

La question est de savoir si on procède à l'enlèvement des premiers coussins ralentisseurs posés en entrée de ville avant que de nouveaux travaux d'aménagement soient engagés.

Délibération :

Votants : 21

Pour : 3

Contre : 13 (dont 1 pouvoir)

Abstentions : 5 (dont 1 pouvoir)

Après en avoir délibéré, et considérant l'impératif de sécurité, le Conseil municipal refuse de procéder à l'enlèvement des ralentisseurs avant que de nouveaux aménagements soient proposés.

Les membres du conseil municipal décident d'un commun accord de ne pas allonger le conseil municipal avec la présentation des comptes rendus des syndicats intercommunaux. Il est proposé de joindre le compte rendu des dernières réunions de syndicats avec le compte rendu de conseil municipal sur notre site internet et de reporter les questions lors du prochain conseil municipal du 28 avril 2016.

REFORME DU COLLEGE – MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU COLLEGE

Délibération N° : MA-DEL-2016-024

Ce point a été abordé lors du Conseil Municipal du 4 février dernier et les nouveaux horaires ont été présentés.

Si les membres du Conseil Municipal n'ont pas de remarques particulières à émettre, nous devons valider ces propositions.

Délibération :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des horaires d'ouverture et de fermeture du collège à partir de la rentrée de septembre 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2016

Délibération N° : MA-DEL-2016-025

Considérant l'arrêté Préfectoral du 29 février 2016 fixant les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la commune sollicite cette subvention au taux maximum possible pour les projets suivants :

- **Projet d'équipement informatique de l'école Charles HUARD**
Montant des travaux et du matériel : 16 256,60 € HT (Matériel informatique 13 973.33 € ; Matériel divers 700 € ; Main d'œuvre en régie 1583.60€)
- **Projet de rénovation de la toiture terrasse de l'école Charles HUARD**
Montant estimé des travaux à 9 917.61 € HT

Délibération :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation de la subvention DETR au taux maximum possible pour les projets susvisés et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL POUR LE LOCAL JEUNES – ANNEE 2016

Délibération N° : MA-DEL-2016-026

Lors du Conseil Municipal du 4 février 2016, nous avons présenté une convention pour la mise à disposition de locaux pour le local jeunes. La communauté de Communes de la Vallée de l'Orne souhaite que la Municipalité mette à disposition également du personnel pour le ménage du local.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention entre la Mairie de Saint Martin de Fontenay et la Communauté de Commune de la Vallée de l'Orne pour la mise à disposition des locaux et du personnel pour le local Jeunes pour l'année 2016.

Délibération :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification concernant la convention de mise à disposition des locaux et du personnel et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIONS INERCOMMUNALES EN FAVEUR DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Délibération N° : MA-DEL-2016-027

Convention entre la commune et l'association

Délibération pour autoriser le maire à signer la convention entre la commune et l'association permettant l'attribution et le versement de la subvention annuelle

Délibération :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de convention permettant l'attribution et le versement de la subvention annuelle et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal : le jeudi 28 avril 2016 à 20 h
- Carrefour Market Saint Martin de Fontenay : Le Directeur a envoyé un courrier en mairie pour nous informer de l'ouverture de son magasin le dimanche matin à compter du 1^{er} avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35

